

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
Lundi 04/03/2024 à 20h00.

Nbr de Membres : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PATERNE Pierre, Maire.

Date de la convocation : 27/02/2024

Date Affichage : 27/02/2024

Présents : Mrs Paterne, Lamy, Riac,  
et Mmes Bruand, Daubias, Dupont, Rocheteau, Saison et Gérard.

Présents : 9

Pouvoirs : Mr Freuslon a donné pouvoir à Mme Bruand.

Mr Furcy a donné pouvoir à Mme Daubias : 2 pouvoirs

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

*PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2024 : Mme Saison remarque qu'il n'apparaît pas sur le PV la proposition d'une sortie annuelle offert aux agents avec les élus municipaux.*

**Objet : Déclassement voirie – Lotissement de l'Aubépine**

Délibération n°040324-01

- Mr Paterne présente au conseil municipal le plan d'arpentage du cabinet géomètre-expert, il informe qu'une procédure de déclassement de voirie « Rue Charles Petit » doit être réalisée afin d'extraire deux parties du domaine public.  
(Cf plan joint : 145 m<sup>2</sup> pour le lot 2 et 14 m<sup>2</sup> pour le lot 4).
- Ces deux parties doivent être transférées au domaine privé de la commune ;
- Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière ; modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispensant d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurés par ces voies.
- Vu les opérations de bornages effectués par le cabinet géomètre-expert ;
- Vu que cette emprise n'a pas de conséquence sur la desserte et la circulation de la rue Charles Petit ;
- Mr le Maire propose d'en prononcer la désaffectation et le déclassement, et ce afin de mettre en concordance la réalité de terrain avec les limites cadastrales.  
Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de :
- De constater la désaffectation des deux parties de la rue Charles Petit soit :  
(Cf plan joint : 145 m<sup>2</sup> pour le lot 2 et 14 m<sup>2</sup> pour le lot 4).
- D'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

## **Objet : Subventions 2024**

Délibération n°040324-02

- Mr Lamy, adjoint présente au conseil municipal le tableau des subventions pour l'année 2024, Il propose d'attribuer une augmentation de 5% comme présenté sur le tableau.
- Après échange,
- Il est précisé que Mme Daubias ne prend pas part au vote pour l'association du BASC ;
  
- Il précise qu'un plafond de 250 euros pour les décorations de Noël et un plafond de 1 150€ pour le feu d'artifice organisé par l'association BASC ; seront maintenus pour l'année 2024.
- Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de verser les subventions 2024 comme présenté ci-contre :

<b>SUBVENTIONS 2024</b>		
Club des Aînés de BOUESSAY		241.50€*
BASC Bouessay :	BASC	787.50€*
	(Plafond) Noël	250€*
	(Plafond) Feu d'artifice	1 150 € (sur présentation de justificatifs)
Association des parents d'élèves de Bouessay		262.50€ *
Coopérative Scolaire		577.50€ *
Groupement de défense des cultures-Polleniz		147€*
Comice de Grez en Bouère		94.50€
ADMR de Grez en Bouère		808.50€
Amicale des Pompiers de Bouère		94.50€
	<b>TOTAL</b>	<b>4 413.50€</b>

Les crédits seront inscrits au budget principal 2024.

(\*) sous réserves de la présentation d'un bilan.

## **Objet : Compte de gestion « Lotissement de l'Aubépine » 2023**

Délibération n°040324-03a

Le compte de gestion du Lotissement de l'Aubépine du receveur, dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 du lotissement de l'Aubépine.

## **Objet : Compte de gestion budget principal 2023**

Délibération n°040324-03b

Le compte de gestion du budget principal du receveur, dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2023 principal.

**Objet : Compte administratif du lotissement de l'Aubépine 2023**

Délibération n°040324-04a

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Bruand délibérant sur le Compte Administratif 2023 du lotissement de l'Aubépine dressé par Monsieur Pierre PATERNE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE L'AUBEPINE 2023**

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		40 865,40	82 599,96	0,00	41 734,56	0,00
Opérations de l'exercice	92 846,96	130 035,58	103 065,51	82 599,96	0,00	212 635,5
<b>TOTAUX</b>	<b>92 846,96</b>	<b>170 900,98</b>	<b>185 665,47</b>	<b>82 599,96</b>	<b>41 734,56</b>	<b>212 635,5</b>
Résultats de clôture		78 054,02	-103 065,51		170 900,98	-25 011,4
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>92 846,96</b>	<b>170 900,98</b>	<b>185 665,47</b>	<b>82 599,96</b>	<b>278 512,43</b>	<b>253 500,9</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>78 054,02</b>	<b>-103 065,51</b>	<b>0,00</b>	<b>25 011,49</b>	

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Mr Paterne, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. La présidente de séance, Mme Bruand, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet : Compte administratif Budget Principal 2023**

Délibération n°040324-04b

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Bruand, adjointe, délibérant sur le Compte Administratif du budget principal 2023 dressé par Monsieur Pierre Paterne, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif :

## COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		253 002,43	62 968,90			0,00
Opérations de l'exercice	307 737,60	363 089,76	36 914,55	281 054,62		644 144,38
<b>TOTAUX</b>	<b>307 737,60</b>	<b>616 092,19</b>	<b>99 883,45</b>	<b>281 054,62</b>	<b>0,00</b>	<b>644 144,38</b>
Résultats de clôture		55 352,16		244 140,07		644 144,38
Restes à réaliser			10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
Réserves	47898,9			0,00		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>307 737,60</b>	<b>616 092,19</b>	<b>109 883,45</b>	<b>281 054,62</b>	<b>10 000,00</b>	<b>644 144,38</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>260 455,69</b>	<b>171 171,17</b>			<b>431 626,86</b>

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4- Mr Paterne, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. La présidente de séance, Mme Bruand, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Objet : Budget Lotissement l'Aubépine : affectation des résultats 2023**

Délibération n°040324-05a

Mme Bruand, adjointe, informe le Conseil Municipal présente les opérations effectuées en 2023 sur le budget lotissement de l'Aubépine, elle présente un excédent de fonctionnement de 37 188.62 € (trente-sept mille cent-quatre-vingt-huit euros et soixante-deux centimes) et un déficit d'investissement de 20 465.55€ (vingt mille quatre-cent soixante-cinq euros et cinquante-cinq centimes) et qu'il y a lieu de les affecter sur l'année 2024 comme présenté sur le tableau joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget L'Aubépine 2024 comme présenté.

### **Objet : Budget Principal : affectation des résultats 2023**

Délibération n°040324-05b

Mme Bruand, adjointe, informe le Conseil Municipal que le résultat financier de clôture 2023, de la Commune, présente un excédent de fonctionnement de 55 352.16 € (cinquante-cinq mille trois-cent cinquante-deux euros et seize centimes) et un excédent d'investissement de 244 140.07 € (deux-cent-quarante-quatre mille euros cent-quarante euros et sept centimes) et qu'il y a lieu de les affecter pour l'année 2024 comme présenté dans le tableau joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget Principal 2024 comme présenté.

### AFFAIRES DIVERSES :

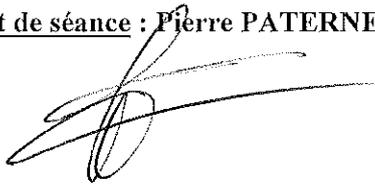
- Mr le Maire fait un point sur l'avancement des travaux du lotissement de l'Aubépine.
- Mr le Maire informe le conseil de la démission d'un conseiller municipal.
- Mr le Maire informe d'une naissance.
- Mr le Maire informe qu'il a reçu un courrier du BASC pour une demande de local pour regrouper leur matériel, un rdv va être fixé avec la présidente de l'association ;
- Dates manifestations à retenir : 23/03 (le matin) Nettoyons la commune ; 13/04 Concours de pétanque l'après-midi, 01/05 Troc plantes le matin.
- Pour la plantation d'arbre naissance ; la date du samedi 06/04 à 11h00 est retenue ; une invitation sera envoyée aux familles concernées.
- Commission impôts : jeudi 14/03 à 19h15, les membres vont recevoir une convocation.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu une nouvelle demande par mail des enfants de Monique; après échange entre les membres du conseil municipal, le conseil à l'unanimité ne répond pas favorablement à cette demande.
- Mr le Maire informe le conseil qu'un appel d'offre sera réalisé pour la mise à disposition des terrains communaux concernés pour fauchage et réalisation de foin, la date limite de réception des offres est le 15/05/2024.
- Ecole : Mme Bruand informe que le conseil d'école aura lieu le mardi 19/03 prochain à 18h30, elle informe qu'un planning entretien des locaux communaux a été réalisé et remis à l'agent communal et à l'école.
- Mr le Maire informe que le panneau stop provisoire rue de souvigné sera posé par le service voirie de la CDC dès que les conditions météorologiques le permettent.
- Mr le Maire doit s'approcher du service voirie de la CDC pour la signalisation des passages piétons rue de sablé, Mme Gérard avait soulevé le manque de visibilité sur cette traversée.
- Mr le Maire a reçu la réponse concernant la visite du Sénat, un délai de 6 mois est demandé pour arrêter une date de visite, l'accès est ouvert aux élus avec une rencontre des sénateurs, le conseil est favorable pour s'y rendre.
- Mme Saison propose que la municipalité invite les agents communaux à une sortie annuelle et un repas en présence des élus municipaux; le conseil est favorable. Elle proposera prochainement des lieux de visite, les modalités seront validées à un prochain conseil.
- Mr le Maire fait un point sur les futurs travaux de voirie du département sur la RD21 du 11/03 au 22/03, un plan de situation de la zone travaux a été diffusé sur le site et page facebook.

Fin de séance 22H05.

### PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 08/04/2024 à 20h30

#### Signatures :

Président de séance : Pierre PATERNE



Secrétaire de séance : Tiffany BRUAND

